



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 1830

### Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'une éventuelle distribution par La Poste des contrats d'assurance dommages. Une telle décision soulèverait une concurrence susceptible de menacer un certain nombre d'emplois dans les entreprises d'assurances. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre concernant cette question.

### Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Henri Cuq](#)

**Circonscription :** Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1830

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 1997, page 2508

**Réponse publiée le :** 10 novembre 1997, page 3949